Nom du District :

Personne de contact du District (Nom, Téléphone, E-mail) :

## **Éligibilité à l'Éducation Spéciale/Détermination Initiale et de Réévaluation**

**Date :**

|  |
| --- |
| **Informations de l'élève** |
| Nom de l’élève :       | Date de naissance de l’élève :       |
| N° identifiant de l’élève :       | Niveau scolaire :       |

1. **Suivez le diagramme jusqu’à ce qu’une détermination d’éligibilité soit atteinte.**

Si l’élève a plusieurs types handicaps, veuillez cocher la case pour indiquer le handicap primaire. (Le handicap primaire est utilisé aux fins de déclaration des données fédérales requises.)

[ ]  Autisme

[ ]  Retard de développement

[ ]  Intellectuel

[ ]  Sensoriel : Ouïe, vision, sourd-aveugle

[ ]  Neurologique

[ ]  Émotionnel

[ ]  Communication

[ ]  Physique

[ ]  Apprentissage spécifique

[ ]  Santé

**L’ÉLÈVE N’EST PAS ÉLIGIBLE AUX SERVICES D’ÉDUCATION SPÉCIALE,** mais peut être admissible à d’autres services dans d’autres programmes.

**OUI**

**NON**

|  |
| --- |
| 1. L'élève a-t-il un ou plusieurs handicaps ? Si oui, indiquez le(s) type(s) de handicap.
 |
| [ ]  Autisme[ ]  Retard de développement [ ]  Santé[ ]  Intellectuel [ ]  Sensoriel : Ouïe, vision, sourd-aveugle  | [ ]  Neurologique [ ]  Émotionnel [ ]  Communication [ ]  Physique [ ]  Apprentissage spécifique  |

**L’ÉLÈVE EST ÉLIGIBLE AUX SERVICES D’ÉDUCATION SPÉCIALE**

2. (b) Le manque de progrès effectif est-il le résultat du handicap de l’élève ?

2. (a) L’élève progresse-t-il efficacement dans le programme de l’éducation générale ? Dans le cas d'une réévaluation triennale, l'élève continuerait-il à progresser effectivement dans le programme de l’éducation générale sans les services d'adaptation scolaire ?

2. (c) L’élève a-t-il besoin d’une éducation spéciale et/ou de services connexes pour progresser efficacement ou pour accéder au programme de l’éducation générale ?

**L’ÉLÈVE N’EST PAS ÉLIGIBLE AUX SERVICES D’ÉDUCATION SPÉCIALE mais** peut être éligible aux aménagements pour invalidité en vertu de l’article 504 de la Loi sur la Réadaptation. L’élève peut être éligible à d'autres services dans d'autres programmes.

**C. Principales conclusions de l’évaluation et/ou prochaines étapes**

**B. Répondez à cette question pour TOUS les élèves.**

Le parent est-il satisfait de l'évaluation de l'école ?

[ ]  **Oui**

[ ]  **Non 🡪** Discussion sur l'Évaluation Approfondie et les droits à une Évaluation Indépendante de l’Éducation.

**OUI**

**NON**

**OUI**

**NON**

**OUI**

**NON**

**SUIVANT**